

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Année 2023
Séance du 14 juin 2023

N° 31

**Objet : Réponse à l'Appel à
Candidature « Elaboration et
animation d'une stratégie
territoriale pluriannuelle de
structuration les circuits
d'approvisionnement
alimentaire à destination des
touristes valorisant les produits
locaux » de l'ANCT**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

Etaient excusés :

BASSET François	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur ACCIAI Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a lancé le 2 novembre 2022 un Appel à candidatures piloté par le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection des Alpes. Ce dernier vise la coopération entre les collectivités porteuses d'un programme Espace Valléen, et les collectivités porteuses d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), partageant des enjeux sur le tourisme durable et l'approvisionnement local.

En effet, le schéma de massif des Alpes, tout comme la stratégie de la convention de massif 2021-2027, ont fixé pour orientation le développement des activités agricoles, et l'amélioration de la compétitivité des exploitations, par la valorisation des produits agricoles du massif.

Le schéma de massif des Alpes a également approuvé des objectifs de transition énergétique et écologique des activités touristiques : « Pour prendre en compte des impacts prévisibles du changement climatique et gagner en attractivité, les territoires de montagne doivent s'engager sur une voie de diversification toutes saisons et promouvoir le tourisme durable. » Dès lors, l'appel à candidatures mentionne que « la structuration de circuits d'approvisionnement alimentaire spécifiques valorisant les produits locaux, de qualité et durables est un des axes opérationnels de cette transition écologique ».

Les collectivités porteuses de PAT sur le département des Alpes-de-Haute-Provence (Commune de Jausiers, Communauté de communes Alpes Provence Verdon et Provence Alpes Agglomération) souhaitent se positionner pour répondre conjointement à cet appel à candidatures. En effet, ce projet viendrait animer et alimenter leur propre stratégie, ainsi que la stratégie commune à l'échelle départementale favorisée par la démarche PAT du Conseil départemental.

La réponse à l'Appel à candidatures se structure en deux phases, telles que prévues par le Commissariat, et sur trois ans.

La première phase attendue est un diagnostic d'opportunités afin d'identifier les ressources, les circuits actuels et les besoins en matière d'approvisionnement local du secteur touristique.

Les collectivités se sont entendues sur le déroulé suivant :

- Dans un premier temps, une étude sera menée sur les pratiques de consommation alimentaire de la population touristique : où les touristes achètent-ils leurs denrées alimentaires, sont-ils à la recherche de produits locaux, l'offre présente dans les restaurants est-elle suffisante,... Cette étude sera menée sur les trois territoires et à toutes les saisons.
- Dans un second temps, il s'agira d'étudier en particulier les Maisons de Produits de Pays, établissement commun à chaque collectivité et dont le public-cible est touristique. Au regard des résultats de la précédente étude, la stratégie de commercialisation sera étudiée plus spécifiquement afin d'en faire un outil structurant pour renforcer la vente en circuits courts, y compris entre collectivités. L'enjeu de facilitation logistique, tout comme celui de facilitation des commandes via le numérique, sera pris en considération. Cela dans le but, par ailleurs, de favoriser

l'approvisionnement des établissements d'hébergement touristique et de restauration commerciale notamment.

- En parallèle, la Communauté de communes Alpes Provence Verdon et Provence Alpes Agglomération étudieront l'opportunité pour les filières viande et végétale, d'installer un atelier de transformation collectif. Ce second outil structurant pour la filière retenue permettrait de favoriser la commercialisation de produits locaux préparés et transformés, là aussi entre collectivités et notamment à travers les Maisons de Produits de Pays de l'ensemble du département.

La seconde phase vise à soutenir l'émergence des projets jugés opportuns, en étudiant leur faisabilité concrète et le portage correspondant. Cette seconde phase n'est pas encore estimée à ce stade, puisque dépendant des résultats de la première phase. Elle fera l'objet d'une seconde délibération.

Enfin, si l'Appel à candidatures privilégie les actions étudiant la structuration de circuits d'approvisionnement concrets pour la population touristique, une stratégie de communication adossée à ce projet est recommandée.

Une exposition photographique itinérante mettant en valeur le métier d'agriculteur, et un travail sur les circuits de randonnée valorisant l'agriculture locale, sont envisagés.

Plan de financement de la phase 1

Plan de financement global :

ETAPE OPERATIONNELLE	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES	
Année 1 (septembre 2023 – décembre 2024)			
Part de l'étude sur les consommations alimentaires touristiques (toutes collectivités) les	29 000 € TTC	FNADT	80% : 23 200 €
		Autofinancement	20% : 5 800 €
Exposition photographies (toutes collectivités) les	10 000 € TTC	FNADT	80% : 8 000 €
		Autofinancement	20% : 2 000 €
Etude de faisabilité du déploiement d'un tiers-lieu annexé à la Maison de Produits de Pays de Jausiers (Jausiers)	7 000 € TTC	FNADT	80% : 5 600 €
		Autofinancement	20% : 1 400 €
Etude de faisabilité sur la requalification de la Maison de	18 000 € TTC	FNADT	80% : 14 400 €
		Autofinancement	20% : 3 600 €

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Produits de Pays de Mallemoisson (PAA)			
Diagnostics deux options développement Maisons de Produits de Pays (CCAPV)	30 000 € TTC	FNADT	80% : 24 000 €
		Autofinancement	20% : 6 000 €
Etude d'opportunité filière : installation d'un outil de transformation (PAA+CCAPV)	18 000 € TTC	FNADT	80% : 14 400 €
		Autofinancement	20% : 3 600 €
TOTAL	112 000 € TTC	FNADT	80% : 89 600 €
		Autofinancement	20% : 22 400 €

Plan de financement – focus Provence Alpes Agglomération :

ETAPE OPERATIONNELLE	DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES	
Année 1 (septembre 2023 – décembre 2024)			
Part de l'étude sur les consommations alimentaires touristiques	9 700 € TTC		
Exposition photographies	3 400 € TTC		
Diagnostic et étude de faisabilité sur la requalification de la Maison de Produits de Pays de Mallemoisson	18 000 € TTC		
Etude d'opportunité filière : installation d'un outil de transformation	9 000 € TTC		
TOTAL	40 100 € TTC	FNADT	80% : 32 080 €
		Autofinancement	20% : 8 020 €

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé,

- D'approuver la réponse conjointe avec les communes à l'appel à candidature,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les formalités afférentes à cette candidature, et solliciter la subvention en lien,
- D'approuver l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité des suffrages exprimés pour une abstention
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE : 27 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-31_14062023